

L'UCT Mag

Le journal des communes togolaises

En téléchargement sur le site de l'UCT : www.uct-togo.org

M A I 2 0 1 1 — N ° 1 1

Au sommaire:

Dossier:

Pages 2 à 5

Les universités au service des communes

- ⇒ Le 3ème Forum national de **Coopération Universitaire** à l'Université de Lomé
- ⇒ Entretien avec le Professeur **Ayikoé Étienne AYITÉ**, Directeur de l'Information, des Relations extérieures et de la Coopération à l'Université de Lomé et Président du comité d'organisation du forum
- ⇒ Entretien avec le Député-maire de Châlons-en-Champagne, **M. Bruno BOURG BROCC**

L'essentiel de l'UCT

Pages 6/7

L'actu des communes

Pages 8/9

Les aventures de Yevigolotoe-D

Page 9

L'actu de la coopération décentralisée au Togo

Page 10

A la découverte de la commune de... Badou

Page 11

Infos et financements

Pages 12 à 15

Agenda

Page 16



MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES

Union des Communes du Togo

Quartier Hedzranowoé BP: 1298 Lomé 1 TOGO Tel: (228) 261.45.16- Fax: (228) 261.45.17

Email: uct@uct-togo.org Site: www.uct-togo.org

Dossier : Les universités au service des communes

Le 13,14 et 15 avril 2011 s'est déroulé le 3^{ème} forum national de coopération universitaire à l'Université de Lomé. Au programme, des conférences, des tables rondes et des débats qui ont permis de faire le point sur la coopération entre les deux universités et les acteurs économiques et institutionnels. L'Union des Communes du Togo a activement participé à ce forum, en intervenant à de multiples reprises par la voix notamment du vice-président et maire d'Atakpamé, M. Kasségné ADJONOU, et du consultant auprès de l'UCT, M. Alfé Kodjo SEDDOH. Un stand a également été installé. Retour sur ces trois journées.

Un nouveau point de départ ?

La coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, en particulier les universités de Lomé et de Kara, et les communes a été l'un des principaux points abordés lors de ce forum. Etat des lieux d'une collaboration balbutiante.

Lors des sessions concernant les collectivités territoriales, les participants se sont accordés sur le fait que les communes seront à l'avenir un important pourvoyeur d'emplois et que le renforcement de la coopération avec les universités (et plus généralement les établissements d'enseignement supérieur) était essentiel. Les compétences qui seront attribuées aux communes nécessiteront en effet un renforcement substantiel de leurs effectifs dans des domaines très divers : l'urbanisme, le droit, l'administration ou encore les finances. Toutefois, les besoins en termes de ressources humaines seront très différents d'une commune à une autre, et au regard des retards accumulés dans le processus de décentralisation, il est actuellement difficile d'orienter les jeunes vers des filières universitaires précises qui déboucheront par la suite sur des emplois en collectivités.

Les communes seront à l'avenir un important pourvoyeur d'emplois au Togo

Selon Philippe Desmaretz, chef de projet APRODECT au Service de Coopération et d'Action Culturelle du Togo, « chaque commune devra définir sa propre organisation, mais il est certain que l'on va davantage s'orienter vers

des profils polyvalents plutôt que des spécialistes. Les communes n'auront en effet pas les moyens financiers et une charge de travail suffisante pour recruter un spécialiste dans chaque domaine. C'est au niveau des services déconcentrés de l'Etat qu'une forte expertise devra être développée. ». Autre point qui aura une influence considérable sur la nature des emplois, le choix des communes entre deux modes de gestion distincts : la régie, qui implique une masse salariale conséquente et davantage de personnels techniques, de terrain ; et la délégation, qui consiste à faire appel au secteur privé, le personnel se résument davantage à des encadrants.

Des idées à creuser

Quoi qu'il en soit, les jeunes togolais ont beaucoup à attendre de la décentralisation et ils ont été d'ailleurs très nombreux à visiter le stand de l'UCT. Pour l'heure, il a été recommandé lors de ce forum de développer la recherche universitaire sur des sujets en lien avec les problématiques des communes et de proposer des Masters et des licences professionnels axés sur des enjeux locaux (finances, environnement, eau...). Des formations auprès des agents municipaux ont également été évoquées. Mais ces propositions impliquent un dialogue entre collectivités et universités, et pour le moment cette collaboration est au point mort. L'Université de Lomé se dit prête à envoyer des stagiaires dans des communes sur des thématiques spécifiques à chaque territoire, mais elle déplore l'absence de propositions de la part des responsables locaux. Les choses dites, espérons que ce forum représente un nouveau point de départ.

Le forum en chiffres :

53
stands
(établissements d'enseignement supérieur, instituts de recherche, entreprises, ambassades... et l'UCT)

2 000
visiteurs accueillis sur les différents stands

7
établissements d'enseignement supérieur partenaires de ce forum

Dossier : Les universités au service des communes

Des discussions constructives mais peu d'avancées

Ce forum a permis de faire le point sur les grands chantiers qui attendent les universités, et sur les relations qu'elles doivent à l'avenir renforcer.

Les universités doivent impérativement s'insérer dans le monde du travail, et cette professionnalisation passe notamment par une collaboration accrue avec le secteur privé dans le but de privilégier les filières attractives en termes d'emplois. Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. François Agbéviadé GALLEY, a d'ailleurs rappelé que l'équilibre entre l'offre et la demande d'emplois était une des priorités du plan sectoriel de l'éducation 2010 – 2020 du gouvernement. Les universités comptent également ouvrir leur financement aux entreprises et relancer activement la recherche, aujourd'hui en berne.

Le forum a été aussi l'occasion de rappeler les diverses sources de financement dont peuvent bénéficier la recherche: les universités et les instituts de recherche, notamment français, allemands et américains, le programme cadre de l'Union Européenne ou encore les subventions de l'Union Africaine. Le Servi-

ce de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade française propose aussi un programme de bourses d'études, en majorité des bourses de 3e cycle, ainsi qu'un programme de financement des missions d'enseignement. Il existe en outre des mécanismes indirects de financement de certaines activités de l'Université de Lomé, des appels à projets décentralisés et des bourses-projets.

Toutefois, les annonces concrètes ont été bien maigres lors de ce troisième forum. Citons néanmoins la création d'un observatoire des métiers et l'ouverture depuis le 15 mars dernier d'une maison de l'entrepreneuriat sur le site de l'Université de Lomé. Un Salon de l'Etudiant se tiendra également chaque année et réunira les établissements d'enseignement supérieur et différents corps de métiers.

En marge du forum

Les maires et les secrétaires généraux des communes présents lors de ce forum ont pu exprimer certaines de leurs préoccupations quant à la situation de leurs communes.

La principale difficulté que connaissent les communes est bien évidemment les faibles moyens financiers dont elles disposent. Actuellement, les ressources disponibles ne leur permettent pas de réaliser des investissements, notamment dans les TIC (Technologies d'Information et de Communication), et d'acquérir des logiciels leur permettant d'optimiser le fonctionnement communale, en particulier la gestion foncière.

M. Alfé Kodjo SEDDOH,

consultant auprès de l'UCT, a quant à lui exprimé ses attentes vis-à-vis du pouvoir central quant à l'application de la loi relative à la fonction territoriale publique. Il existe en effet à l'heure actuelle un vide juridique concernant le statut des employés municipaux.

Enfin, le maire d'Atakpamé, et vice-président de l'UCT, M. Kasségné ADJONOU, a rappelé à l'assistance la nécessité de présenter les initiatives locales aux collectivités territoriales, et

ce afin que ces dernières puissent assister les porteurs de projets dans leurs démarches de création d'entreprise et de recherche de financement. A cet égard, l'UCT, fort de son expertise en matière de montage de projets, peut représenter une aide non négligeable pour ces jeunes entrepreneurs.

Dossier : Les universités au service des communes

Entretien

Professeur Ayikoé Etienne AYITE

Directeur de l'Information, des Relations extérieures et de la Coopération à l'Université de Lomé et Président du comité d'organisation du forum



Le Professeur Ayikoé Étienne AYITÉ souhaite influencer une nouvelle dynamique dans la collaboration entre les universités et les communes. Nous l'avons rencontré.

Professeur, quelles sont les conditions préalables à une coopération effective entre les universités et les communes ?

Aujourd'hui, tout reste à faire dans les communes. L'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, la gestion informatique, l'urbanisme, la lutte contre le chômage... les champs d'intervention sont pléthoriques. Mais les priorités diffèrent d'une commune à une autre, et cela nécessite donc un diagnostic complet pour chaque collectivité locale. L'UCT pourrait en effet réunir les communes, établir un protocole d'enquête et entamer ce diagnostic. Il permettrait de définir des priorités, et les universités pourraient alors travailler de concert avec l'UCT et ses membres pour définir des axes de recherche universitaire adaptés à chaque commune et ainsi répondre à leurs spécificités.

De nouvelles filières professionnelles pourraient

également être créées pour coller au mieux aux réalités du terrain. Cette idée de diagnostic figure dans le protocole d'accord du 15 novembre 2009 signé entre les universités togolaises et l'UCT, reste à le mettre en pratique.

« Le renforcement de cette collaboration doit être influé par les togolais eux-mêmes »

Quels en sont les obstacles ?

Les responsables locaux doivent saisir l'intérêt de travailler avec les universités, et plus généralement les établissements d'enseignement supérieur, pour développer leur territoire. Le renforcement de cette collaboration doit être influé par les togolais eux-mêmes, sans attendre des initiatives émanant d'am-

bassades ou de coopérations décentralisées. Si l'appui de ces acteurs reste fondamental pour la mise en œuvre de projets, les propositions doivent venir des togolais. L'appropriation d'un projet est l'une des clés de sa réussite.

Dans le même temps, les universités doivent se professionnaliser, et être capable de produire des personnes qualifiées et aptes à travailler. De même, les enseignants-chercheurs n'ont pas ou très peu d'expérience pour répondre aux appels à projets leur permettant de financer leurs travaux de recherche, une formation leur serait profitable. Je reste confiant en l'avenir, et toutes les recommandations et les propositions exprimées lors de ce forum ne resteront pas lettre morte, j'en suis certain.

Dossier : Les universités au service des communes

**M. Bruno BOURG
BROC**

Député-maire de Châlons-en-Champagne et Président de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM)



Entretien

Invité par le professeur AYITE à s'exprimer sur l'organisation territoriale française, le Député-maire de Châlons-en-Champagne nous a accordé quelques minutes malgré un emploi du temps des plus chargés.

M. le Député-maire, quel regard portez-vous sur la décentralisation au Togo ?

D'après moi, le chantier prioritaire serait la mise en place d'un véritable quadrillage territorial avec un cadastre aussi précis que possible. La connaissance du territoire et de ses habitants est la base de toute gestion communale. De même, il est certain que des élections municipales seront tôt ou tard inévitables afin d'asseoir la légitimité des responsables locaux, mais des blocages politiques semblent persister et retardent ces échéances électorales. Dernier point, il me paraît indispensable d'exiger des contribuables le recouvrement des taxes municipales.

Le Togo doit-il prendre exemple sur la France ?

On ne peut pas calquer le modèle français. Il faut prendre en compte les spécificités de chaque pays. Cependant, la création de communes dotées d'une autonomie financière et d'une légitimité acquise par les urnes est fondamentale. Mais le Togo doit éviter une communalisation totale comme c'est le cas en France. Bien qu'il permette une grande proximité entre le maire et ses administrés, c'est un système bien trop coûteux. D'ailleurs, la réforme des collectivités françaises devrait induire une réduction drastique du nombre de communes (*ndlr : projet de passer de 36 000 à 1 200 communes*).

« Le Togo doit éviter une communalisation totale »

Un mot sur la coopération décentralisée dans votre commune ? Quel jugement portez-vous sur cette forme de coopération ?

Ma commune est jumelée avec Bobo-Dioulasso, la deuxième ville du Burkina Faso. Les échanges sont culturels et artisanaux (envoi de livres scolaires, accueil d'artistes, promotion de l'artisanat burkinabé à la Foire-Exposition de Châlons-en-Champagne...), mais également solidaires (jumelage entre établissements hospitaliers, formation du personnel municipal burkinabé, chantier de jeunes châlonnais, aides aux activités sportives...).

D'une façon générale, je regrette l'absence de collaboration entre les collectivités françaises lorsqu'elles s'engagent dans des projets de coopération décentralisée. De plus, il faut le reconnaître, ces coopérations sont souvent à sens unique. Il y a certes un apport humain pour les français mais il se limite aux quelques personnes directement impliquées dans les projets. Enfin, je dirai que la coopération décentralisée doit venir en appoint à la coopération bilatérale, elle ne peut s'y substituer.

L'essentiel de l'UCT

Atelier national sur les lignes directrices internationales en matière de décentralisation et d'accès aux services essentiels

Le 21 et 22 avril s'est tenu à Lomé l'atelier national sur les lignes directrices internationales en matière de décentralisation et d'accès aux services essentiels. Organisé par l'UCT et l'Institut de Gestion Déléguée (IGD), avec l'appui du MAEE français et du Gouvernement togolais, cet atelier avait notamment pour objectif de faire l'état des lieux des « quadrilogues » au Togo. L'UCT Mag reviendra plus en détails sur cet atelier dans le prochain numéro.



Des services de base pour tous

Les Quadrilogues au Togo : Explication d'une démarche reconnue au niveau mondial.

Au Togo, la question de l'accès aux services essentiels, comme l'approvisionnement en eau potable, le raccordement au réseau électrique ou la gestion des déchets, est de plus en plus insistante en raison notamment des faiblesses des services actuels conjuguées à une croissance annuelle urbaine de plus de 4%. La démarche « quadrilogue » apporte une solution pertinente et simple à mettre en œuvre à ces problématiques récurrentes dans nombre de pays africains. Elle consiste à réunir autour d'une même table tous les acteurs concernés par l'accès aux services essentiels : les prestataires de services, les collectivités locales, les services déconcentrés de l'Etat, les usagers et la société civile. En créant un cadre de concertation et de dialogue, il est ainsi possible de réfléchir à l'amélioration et à l'extension des services de base, et ce en toute transparence.

Suite à la création d'un comité directeur interministériel des services de base en 2007 au Togo, une charte des services essentiels a été rédigée (en attente de validation), et quatre comités locaux ont successivement vu le jour à Atakpamé, Sokodé, Aného et Kpalimé. Quatre autres communes - Kara, Dapaong, Tsévié et Mango - se sont également engagées à mettre en place des comités locaux.

Le Togo sélectionné

Le Togo est aujourd'hui le pays le plus avancé dans la démarche « quadrilogue » et l'adoption prochaine de la charte des services essentiels devrait la renforcer. Le pays a d'ailleurs été sélectionné pour le programme pilote d'ONU Habitat de mise en œuvre des lignes directrices sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous. Ces lignes directrices correspondent en effet en tout point aux valeurs véhiculées par la démarche « quadrilogue ».

L'agenda de l'UCT- Mai 2011

- ⇒ **3 Mai 2011:** Réunion du bureau exécutif à Kara
- ⇒ **Du 4 au 6 mai 2011:** Atelier national sur le renforcement des capacités d'adaptation des collectivités territoriales togolaises aux changements climatiques à Kara
- ⇒ **28 mai 2011:** Atelier national sur le quadrilogue pour les services essentiels au Togo
- ⇒ **29 mai 2011:** Journée de formation des secrétaires généraux des communes
- ⇒ **30 mai 2011:** Colloque annuel des collectivités territoriales togolaises
- ⇒ **Du 28 au 31 mai 2011:** **7ème Journée Nationale des Communes Togolaises et célébration du 15ème anniversaire de la création de l'UCT**

L'essentiel de l'UCT

Les Centres de Ressources passent le premier examen

Dans le cadre d'un appel à propositions lancé en novembre 2010 par la Délégation européenne au Togo, l'UCT a présenté un ambitieux projet de Centres de Ressources. La note succincte, première étape de sélection, a reçu l'approbation de la délégation mardi 20 avril 2011. Le point sur ce projet ambitieux et capital pour l'association.

Le projet consiste à la mise en place d'un centre de ressources national au siège de l'association, ainsi que de quatre antennes régionales. Les objectifs sont multiples :

- **Informers les collectivités territoriales et les acteurs de développement** et leur fournir un large éventail de documentations sur le concept de décentralisation, la gestion municipale ou encore le montage de projets.
- **Former et favoriser les échanges de pratiques** pour renforcer les capacités des acteurs locaux et les sensibiliser sur les possibilités offertes par la décentralisation.
- **Accompagner les acteurs de la coopération décentralisée** dans leurs projets.
- **Offrir des services de proximité aux acteurs locaux** par le biais des centres régionaux, notamment un appui technique et financier à la maîtrise d'ouvrage et au montage de projets.

Les partenaires de ce projet, d'un montant total de 300 000 euros (1 970 000 Francs CFA), sont **l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)**, le **Conseil Régional de Champagne Ardennes**, le **Service de Coopération et d'Action Culturel (SCAC)** de l'Ambassade de France à Lomé et le **Centre International de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL)**.

En cas d'accord de financement par l'UE, les quatre antennes régionales seront animées par des structures locales bien ancrées sur le territoire et disposant des compétences nécessaires. A l'heure d'aujourd'hui, trois structures ont été sélectionnées : l'ONG **RADI** à Kpalimé, le **CEDITEC** à Dapaong et l'**AR-COD** à Sokodé. Pour la Région de la Kara, les recherches se poursuivent.

La note succincte approuvée, l'UCT a jusqu'au 15 Juillet pour remplir le formulaire complet de demande de subvention, dernière étape avant la décision définitive quant à l'octroi ou non de la subvention de l'Union européenne. L'avenir du projet en dépend.

Sensibilisation essentielle

La commune de Tsévié a reçu la visite de l'UCT afin d'être sensibilisée sur le principe de décentralisation et sur l'accès universel aux services essentiels.

L'Union des Communes du Togo, en collaboration avec l'Institut de la Gestion Délégée et la Coopération française, a organisé une réunion de concertation à Tsévié pour sensibiliser les acteurs de développement locaux sur la décentralisation et l'accès aux services essentiels aux populations.

Cette réunion a réuni des responsables des services publics et parapublics, des chefs traditionnels, des associations, des syndicats et des Comités de Développement de Quartier. Elle a permis d'identifier les besoins vitaux des populations et d'é-

laborer des stratégies pour répondre efficacement aux attentes des collectivités locales. Le consultant de l'UCT, M. Alfé Kodjo SEDDOH, a également fait état de l'avancement de la décentralisation tout en rappelant les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs présents dans ce processus.

Chaque mois, les communes et les associations togolaises nous font part de leurs activités.

Focus sur Kpalimé

La commune de Kpalimé élabore son Plan de Développement Communal

Depuis novembre 2010, la commune de Kpalimé a démarré la réalisation de son diagnostic territorial et institutionnel dans le cadre du projet « Promotion de la bonne gouvernance et du développement local participatif ». Financé par l'Union Européenne, la finalité de ce projet est l'élaboration d'un Plan de Développement Communal (PDC), prenant en compte les besoins des populations à la base. ONG RADI

Après la phase de collecte des données pour le diagnostic territorial, vient l'analyse qui est une phase importante dans le processus. Depuis le mois de mars, des ateliers d'analyse ont été organisés dans le secteur institutionnel, monographique, économique et socio culturel. Ces ateliers ont permis la participation d'une multitude d'acteurs tels que la municipalité, l'ensemble des responsables des services techniques de la Mairie, les services déconcentrés de l'Etat, la société civile, notamment les ONG. Lors de ces ateliers, les participants, par leurs compétences diverses, ont contribué à la consolidation et à la réalisation de l'analyse approfondie des données collectées.

Les participants, par leurs compétences diverses, ont contribué à la consolidation et à la réalisation de l'analyse approfondie des données collectées.

Par ailleurs, un travail de consolidation des données sur la population, sur l'hygiène, l'assainissement et sur l'eau potable dans la commune a été mené avec l'appui du cadre de concertation des Comités de Développement des Quartiers (CDQ). Ce travail réalisé permet de détenir des données précises, fiables et indispensables pour élaborer un PDC pertinent.

Objectif: la maîtrise du territoire

Autre activité du projet, la délimitation des quartiers. Cette activité permettra de consolider les données monographiques afin de renforcer l'organisation administrative et politique de la commune et ainsi maîtriser le territoire. RADI a appuyé le cadre de concertation de la chefferie pour organiser un atelier avec tous les chefs de quartier afin de trouver un consensus et préciser les limites de chaque quartier. Cette rencontre visait l'adhésion, le partage des résultats et la recherche de la cohésion sociale autour d'un sujet important pour la commune et pour la chefferie.

Le projet est dans sa phase finale et les activités se consacreront dès le début du mois de mai à la priorisation des problèmes et à la planification stratégique afin d'établir un Plan de Développement Communal (PDC).



L'actu des communes (suite) / Les aventures de Yevigolotoe-D

Autres actus des communes

Lancement du projet de promotion de l'Education Civique et Morale à Kara.

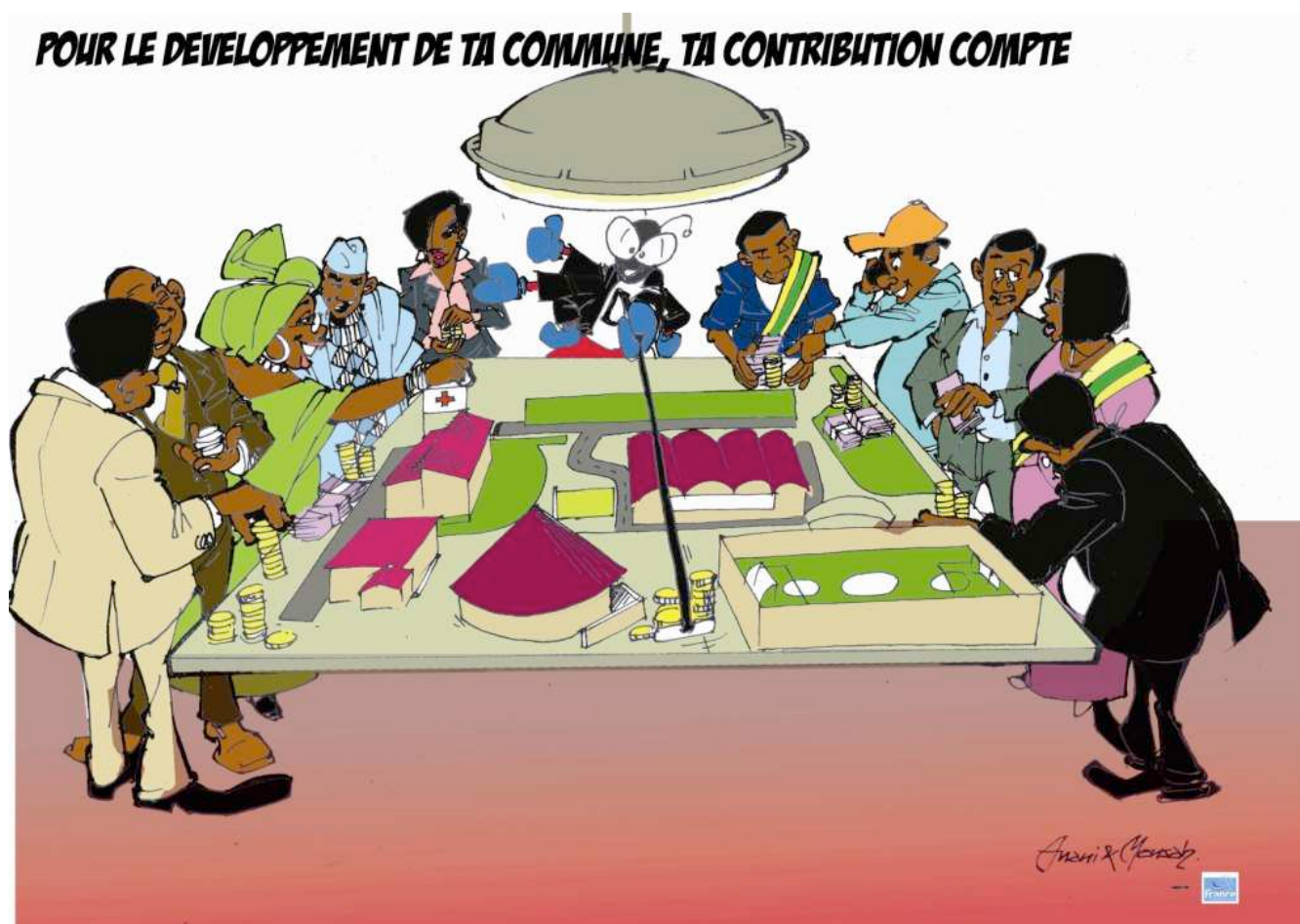
Financé par le programme d'Accompagnement de la Société Civile pour la Promotion de la Démocratie (ASCPProDem) et l'Agence de Coopération International (GIZ / INADES), le projet a pour but d'appuyer l'enseignement et l'éducation civique et morale afin de faire des élèves, des citoyens avertis et responsables. Quatre établissements scolaires de la ville sont concernés, et ce pour une durée de quatre mois. Une initiative qui devrait sans nul doute s'étendre à d'autres établissements et à d'autres communes par la suite.

Journée internationale de la Femme à Amlame

L'Association des Elèves et Etudiants Musulmans du Togo (AEEMT) a organisé le Dimanche 13 Mars 2011 à Amlame, dans le cadre de la journée internationale de la Femme, une « causerie-débat » et un concours de culture générale islamique sur le thème de « la jeune fille musulmane, défi et formation ». Cette manifestation vise à vulgariser l'Islam dans les milieux scolaires et à créer un esprit de solidarité et de tolérance entre musulmans et non-musulmans. L'UCT tenait à saluer cette initiative.

Les aventures de Yevigolotoe-D

POUR LE DEVELOPPEMENT DE TA COMMUNE, TA CONTRIBUTION COMPTE



Anani & Mensah

Focus sur Solidarité Humaine Ile-de-France (SH IdF)

Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la zone du Liligodo dans la préfecture du Zio (Région Maritime)

Ce projet s'inscrit dans la continuité du précédent projet mis en œuvre par **Solidarité Humaine Ile-de-France (SH IdF)**, son partenaire en France, l'association de la diaspora SAGE, et au Togo, la Fédération des Comités Villageois de Développement (FCVD) du canton de Gbatopé. Il se veut novateur en positionnant dès à présent les acteurs locaux représentants les populations dans une configuration de « responsabilité ». Il fait suite à l'identification par la FCVD de deux besoins pour l'amélioration des conditions de vie d'une population supérieure à 20 000 habitants :

- **L'accès à l'eau potable** : les points d'eau existants soit ne sont plus en état de fonctionnement (forages défectueux), soit ne garantissent pas la potabilité de l'eau puisée (puits traditionnels, rivières).

- **L'accès à l'assainissement** : dans les villages, aucun assainissement n'est actuellement fiable, que ce soit au niveau de la gestion des excréta ou des ordures ménagères : la défécation à l'air libre et les dépotoirs sauvages polluent l'environnement et sont à l'origine de nombreuses maladies.

Une étude réalisée par l'INSA de Rennes complétée par les missions de SH IdF ont permis d'évaluer la situation existante village par village pour proposer la solution la plus satisfaisante en fonction des besoins, du coût et de la facilité de gestion des équipements.

Les équipements sont par la suite gérés par les structures locales avec l'appui méthodologique de SH IdF. Un processus permanent d'action-formation sur les aspects technique (entretien et maintenance) et économique (gestion en vue de l'autofinancement du fonctionnement) sera mis en œuvre pour renforcer les capacités des acteurs impliqués. Des sensibilisations communautaires viennent compléter cet ensemble pour faire prendre conscience à la population l'aspect sanitaire que revêtent ces actions et les inciter à modifier leurs comportements.

Réalisations :

- 8 forages équipés en électrification photovoltaïque et en châteaux d'eau
- 8 points de collecte et de traitement des déchets
- 400 latrines privées
- formations techniques et économiques des organes de gestion
- sensibilisation à l'hygiène de l'eau
- plus de 20 créations de poste

Partenaires Impliqués :

Togo :

- FCVD du Liligodo, représentante la population / Maître d'Ouvrage
- CVD de chaque village / Maîtres d'Ouvrage délégués
- Direction Régionale de l'Hydraulique / Représentant de l'Etat

France :

- Solidarité Humaine Ile de France / Maître d'œuvre

Budget : 327 223 euros

Pour plus d'informations sur SH idF : <http://idf.solidarite-humaine.fr>



Dépotoirs actuels de Fongbé Boéti / SH IdF



Scène de marché à Sotouboua



Coucher du soleil au Parc Fazao



Coucher du soleil au Parc Fazao



Parc Fazao

A la découverte de... Badou

HISTORIQUE :

Après l'éclatement de Notsé, un groupe, fuyant les atrocités du tyran sanguinaire Agokoli, prit la direction de la plaine Ouest et vint s'installer dans les montagnes Akposso. Le groupe était dirigé par le doyen EDU qui signifie dixième fils.

D'après la légende, le doyen EGBLOMASSE régna au XVIIIème siècle comme Chef du village et fut reconnu par les Allemands. Quelques années plus tard, lorsque la paix et la sécurité furent garanties, le peuple descendit des montagnes vers la plaine et planta un arbre appelé acacia, symbole de bonne terre d'accueil et propice à l'agriculture. Ce fut la troisième émigration de la montagne dans la cuvette de Litimé appelée aujourd'hui Badou.

PRESENTATION :

Badou, chef-lieu de la Préfecture de Wawa, est située dans la Région des Plateaux dont Atakpamé est le chef-lieu.

Limites :

Située à 252 km de Lomé, la Commune de Badou est limitée au Nord par Kessibo, au Sud par Anonoé, à l'Est par Wampa-Copé et à l'Ouest par Badou-Dzindji. La ville de Badou est traversée par la rivière Bena.

Climat : Tropical humide à 4 saisons.

Superficie et Population : D'une superficie de 34 km², Badou compte une population très cosmopolite 15 000 hab. : Akposso, Ewé, Kotokoli, Kabyè, Losso, Bassar, Moba....

Langues : Akposso, Ewé et Français.

Religions : Animisme, christianisme (Catholique, Protestante et Eglises dites "éveillées")

Education : 15 écoles primaires, 7 collèges d'enseignement général et 1 lycée d'enseignement général.

VIE ECONOMIQUE

Commerce:

La Commune dispose d'un marché qui s'anime tous les jeudis.

Agriculture :

L'économie de la Commune repose essentiellement sur l'agriculture qui occupe une grande partie de la population active. Principales cultures vivrières : les céréales (riz, maïs), les tubercules (igname, manioc, taro), les légumineuses (haricot).

Le milieu est propice aux cultures de rente : cacao, café et palmistes. C'est une région de fruits d'où le nom de **paradis des fruits**.

Artisanat :

Il existe de nombreux artisans en ville (coiffeurs-coiffeuses, couturiers-couturières, menuisiers, mécaniciens, peintres, sculpteurs...).

Transport :

Le transport est assuré en ville et dans sa périphérie par des taxis-motos et des taxis-brousse. Quant au transport interurbain, il est assuré par des bus. Deux gares routières de plus de 30 véhicules de toutes catégories complètent le tableau.

TOURISME HOTELLERIE:

La ville de Badou offre toutes ses richesses de faune et de flore. La cascade d'Akloa à 10 km de la ville, est une merveille naturelle. La Commune dispose de bonnes conditions d'hébergement avec l'hôtel ABUTA et quelques auberges.

VIE SOCIALE :

L'action sociale est assurée par les associations et les ONG telles que : FUCEC, JSD, DEKAWOWO, TETELESTAI, NAFA, WA-WA-VERT, FECECAV- ABWE, etc.

CULTURE ET LOISIRS :

La Commune dispose d'1 Bibliothèque municipale, d'1 Centre Social "HAVILOLO", et des groupes folkloriques sont regroupés au sein d'associations culturelles.

COOPERATION DECENTRALISEE :

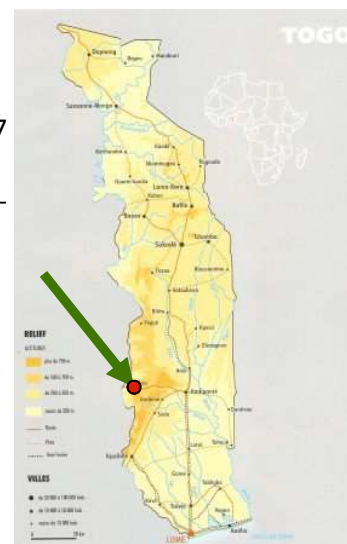
La ville de Badou est jumelée avec CERIZAY en France, ce qui a permis de réaliser certains projets tels que la construction de 2 ponts, de latrines publiques et de centre de santé à Kessibo et à Anonoé.

CONTACTS UTILES :

Mairie de BADOU

Tel : 00228 449 00 55 / 933 47 88

Pdt : M. Kwami Naleisseh ASSA-MOAH





Commission
Nationale de
la
Coopération
Décentralisée
CNCD

Collectivités togolaises

La Bourse-projets

La Bourse-projets de la coopération décentralisée est une bourse d'échanges qui **recense des projets concrets menés par des collectivités locales du Sud et qui peuvent intéresser des collectivités territoriales françaises**. Elle répond à une volonté de développer les coopérations décentralisées dans certains pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes.

Cette bourse permet d'avoir une meilleure connaissance de la demande des collectivités locales des pays du Sud en termes de projets de développement local. Elle constitue un outil au service du développement de nouvelles coopérations décentralisées. Elle peut aider les collectivités locales d'Europe et des pays en développement à trouver un partenaire dans le but commun de collaborer pour améliorer la vie de leurs citoyens.

Les projets doivent être déposés exclusivement par des collectivités locales togolaises. **Il ne s'agit pas d'une bourse de financement mais uniquement d'un outil d'échanges de projets avec des collectivités françaises.**

L'opportunité de la mise en ligne d'un projet dans la bourse d'échanges est à la discrétion de l'Ambassade de France avec laquelle la collectivité togolaise doit prendre contact si elle souhaite qu'un projet en demande de coopération avec une collectivité française apparaisse dans cet outil.

Comment inscrire un projet dans la bourse ?

Les collectivités locales peuvent elles-mêmes, depuis un formulaire accessible en ligne dans la Bourse-projets, inscrire leurs projets en demandes de coopération en cliquant sur le lien « Déposer un projet dans la bourse ». Les informations saisies seront automatiquement adressées par courriel à l'ambassade du Togo. Après réception et vérification des informations, les services de l'Ambassade de France du Togo publieront en ligne la demande de coopération dans la Bourse-projets de la coopération décentralisée.

Au Togo, aucune collectivité n'a encore proposé de projets. Il s'agit pourtant d'un outil de recherche de financement innovant et d'une grande simplicité. Les associations locales peuvent également présenter leurs projets aux communes ou aux conseils de préfecture togolais pour que ceux-ci les inscrivent dans la bourse.

Pour accéder à la **Bourse-projets** de la coopération décentralisée :

www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Et pour plus d'informations :

<http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bcd-monde.asp>.



Prix de la Fondation Pierre-Georges Latécoère

Prix « la modernité pour le développement de l'Afrique »

Les Prix (décernés annuellement), d'un montant allant de 5 000 à 20 000 euros, récompensent les projets les plus innovants contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations dans le plus grand respect de l'environnement.

Les projets étudiés en 2011 devront porter sur le thème de « **la modernité pour le développement de l'Afrique** » (lutte contre la désertification, réduction des pollutions liées

aux déchets, accès à l'énergie et à l'eau ainsi que sa potabilisation...).

Note d'intention à envoyer avant le 1er juin 2011 à prixlatecoere@la-guilde.org

Plus de renseignements : <http://microprojets.la-guilde.org/spip.php?article1358>



Commission
Nationale de
la
Coopération
Décentralisée
CNCD

Collectivités Françaises

Appel à projets 2011 « Développement solidaire et migrations »

Dans le cadre de la Commission nationale de coopération décentralisée, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer, des collectivités territoriales et de l'Immigration lance un appel à projet de soutien à la coopération décentralisée axé sur le développement solidaire pour l'année 2011. Le dépôt des dossiers sera ouvert du 10 mai au 15 juillet 2011.

Cet appel à projets vise à **soutenir les collectivités territoriales engagées en coopération décentralisée et souhaitant impliquer des migrants dans la réalisation de projets concrets de développement**. Les projets s'inscrivent dans les priorités définies par le ministère en matière d'aide publique au développement.

L'appel à projet s'adresse aux collectivités territoriales françaises et leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements des pays énumérés ci-dessous. Dans tous les cas, la maîtrise d'ouvrage du projet doit être assurée par une ou plusieurs collectivités territoriales françaises ou groupements.

Pour l'appel à projets 2011, les projets des collectivités territoriales déposés dans le cadre du programme "Développement solidaire et migrations" (programme 301 de l'Aide Publique au Développement) doivent répondre, de manière cumulative, aux **conditions d'éligibilité** suivantes :

- 1) la collectivité locale partenaire du pays destinataire du projet est située dans une zone de forte migration vers la France;
- 2) les associations de migrants résidant sur le territoire français sont impliquées : cette implication se traduit par une mobilisation significative, qu'elle soit financière ou technique;
- 3) le projet intervient sur les secteurs participant à l'amélioration des conditions de vie et d'insertion socio-économique des populations ou qui contribuent à créer des conditions plus favorables à l'investissement productif dans les zones concernées;
- 4) le projet est en cohérence avec les initiatives de développement local en cours, que celles-ci soient portées par les collectivités locales, les pouvoirs

publics ou les acteurs privés;

5) la pérennisation du projet est assurée par la collectivité locale partenaire.

Les dossiers pourront être déposés en ligne entre **le 10 mai et le 15 juillet 2011**. Le dépôt des dossiers sera effectué en ligne à partir du 10 mai 2011 selon la même procédure dématérialisée qu'en 2010 sur le Portail internet de la coopération décentralisée. Aucun dossier ne sera accepté sous format papier.

*Les pays éligibles sont les suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap vert, Cameroun, Union des Comores, Congo, Congo RDC, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Guinée Conakry, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, **Togo**, Tunisie.*

Pour plus d'informations :

www.diplomatie.gouv.fr/cncd (rubrique "Appels à projets")



MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES

Commission
Nationale de
la
Coopération
Décentralisée
CNCD

Collectivités Françaises

Communiqué de la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT)

Le Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Antoine Joly, a lancé le 18 avril 2011 au Centre d'accueil de la Presse Etrangère à Paris, à l'attention des villes, régions et départements français, trois nouveaux outils au service de la politique d'influence de la France.

Ces initiatives viennent d'être lancées afin de mieux mobiliser l'expertise des collectivités territoriales, de construire un partenariat gagnant-gagnant dans les pays émergents.

Elles témoignent du partenariat dynamique qu'a su construire depuis quelques années le ministère des Affaires étrangères et européennes avec les acteurs de la coopération décentralisée. Elles permettent par ailleurs d'améliorer, au sein de la Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats, la cohérence de la réponse française aux enjeux globaux, dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités territoriales, tout en recherchant, dans la concertation et dans le travail en réseau, une meilleure efficacité et une plus grande coordination.

Un Programme d'Appui à la Coopération Thématique des Collectivités Territoriales : PACT2

L'action internationale des collectivités territoriales s'appuie désormais de plus en plus sur leurs compétences et leurs savoir-faire dans des domaines d'intervention souvent au cœur des grands défis mondiaux (changement climatique, cohésion sociale, développement économique, diversité culturelle...). Ce nouveau programme PACT2 est un instrument innovant de mobilisation de l'expertise des collectivités territoriales au service de l'influence de la France.

Elaboré en concertation avec les ambassades de France et les associations nationales d'élus, ce nouveau programme permettra d'une part d'octroyer aux collectivités territoriales qui le souhaitent un label « expertise internationale » qui identifiera clairement leurs compétences et leurs savoir-faire. D'autre part, il permettra de financer la mise en œuvre de missions de coopération thématique soit sur initiative de la collectivité, soit sur demande du

ministère. Enfin, PACT2 favorisera la recherche de synergies entre la coopération décentralisée et l'action bilatérale de la France.

Ce programme comporte deux phases distinctes :

- l'octroi d'un label « expertise internationale des collectivités territoriales françaises » sur la base des dossiers déposés par les collectivités territoriales françaises sur des compétences ou des savoir-faire clairement identifiés ;
- la mise en œuvre de missions de coopération thématique soit sur initiative de la collectivité, soit sur demande du ministère. Ces missions seront soit de courte durée (participation à un séminaire, mission d'expertise ponctuelle...) soit de plus longue durée (assistance à maîtrise d'ouvrage) nécessitant plusieurs déplacements sur plusieurs mois sont exclus les dispositifs d'appui permanent à une autorité locale partenaire. Le ministère des Affaires étrangères et européennes prendra à sa charge l'ensemble des frais externes des missions (en particulier l'hébergement et les frais de transport), la collectivité territoriale mettant le personnel ou les élus concernés à la disposition de ces missions. L'appel à expertise pourra aussi concerner l'accueil d'une délégation de la structure ou collectivité désireuse de bénéficier de l'expertise de la collectivité française.

Pour plus d'informations : www.diplomatie.gouv.fr/cncd (rubrique "Appels à projets")

**Fondation France Libertés****Appel à propositions « Droit des peuples »**

Dans le cadre de son programme « Droit des Peuples à disposer de leurs richesses », France Libertés lance un appel à propositions dédié aux actions de terrain, de sensibilisation et de plaidoyer visant à garantir le respect des droits collectifs des peuples à disposer, préserver et valoriser leurs richesses, leurs modes de pensée et de vie en société.

Subventions entre 2 000 et 10 000 €.

Date limite de dépôt des dossiers : 15 mai 2011

Plus d'informations :

<http://www.coordinationsud.org/France-Libertes-Appel-a>

**EuropeAid**

L'ensemble des appels à projets de 2011 d'EuropeAid (Agence de coopération de la Commission européenne) est accessible via le site de **Lianes Coopération** :

<http://www.lianescoperation.org/spip.php?article2590>

Info UCT / Evènement

Du 28 au 31 Mai 2011:

L'UCT organise la 7ème Journée Nationale des Communes du Togolaise et célèbre ses 15 ans d'existence

Trois jours où les communes togolaises seront à l'honneur.

L'Union des Communes du Togo convie chacun d'entre vous à venir participer à cet évènement.

Agenda

Mai 2011

Culture

Du 9 au 18 mai 2011: Festival Plumes Francophones à Lomé et Kara

Le Togo célèbre du 9 au 18 mai 2011 les écrivains francophones. 17 plumes venant du Bénin, du Congo, de France, du Gabon, du Nigéria du Tchad, et du Togo se donnent rendez-vous à Lomé et à Kara pour célébrer la littérature et le voyage. Divers thèmes seront explorés par les écrivains lors de conférences, de débats et d'interventions dans les collèges, les lycées et les universi-

tés de Lomé et Kara.

5 collèges et lycées, 2 universités (Lomé et Kara), trois centres culturels (CCF de Lomé, Espace Filbleu et Centre Culturel Hakuna Matata) abriteront les grands rendez-vous littéraires de ce Festival.

Evènement

Du 28 au 31 mai 2011:

7ème Journée Nationale des Communes Togolaises et célébration du 15ème anniversaire de la création de l'UCT

Juillet 2011

7 et 8 juillet 2011: 2ème Forum pour la coopération internationale des collectivités— Cités Unies France

UCT

Du changement à l'UCT

Le suivi de la coopération Yvelinoise (Conseil Général et partenaires du Département) avec les acteurs togolais n'est plus soutenu par Tiphane FRANCOIS qui a choisi de voguer vers d'autres horizons il y a quelques semaines, et dont nous saluons l'ensemble du travail effectué durant une année au sein de l'UCT. Souhaitons-lui une belle et riche continuation tant personnelle que professionnelle. **Marion PERRIN**, Volontaire de solidarité internationale, lui succède pour 24 mois et espère accomplir cette mission avec autant d'efficacité. Elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. **marion-perrin@uct-togo.org'**

Cyril BOUTROU a terminé sa mission le 8 avril 2011. L'UCT le remercie vivement pour son travail et son implication, et lui souhaite un avenir des plus radieux. **Guillaume LANNEREE** reprend le poste de chargé du suivi de la coopération décentralisée au Togo. N'hésitez pas à le contacter pour faire le point avec lui. **g.lanneree@uct-togo.org**



Union des Communes du Togo (UCT)

Quartier Hedzranowoé
BP: 1298 Lomé 1 TOGO
Tel: (228) 261.45.16-
Fax: (228) 261.45.17

Email: uct@uct-togo.org
Site: www.uct-togo.org

Equipe de rédaction:

Joachim A.HUNLEDE
Guillaume LANNEREE
Marion PERRIN